

30. Malgré tout ce que la science nous enseigne sur le comportement et les besoins de l'homme, nous nous en remettons encore à de durs châtiments, en sachant pourtant qu'ils sont plus dangereux et plus coûteux pour la société que des prisons humaines et constructives, ou la mise en œuvre d'alternatives à l'incarcération. Au cours de ses audiences publiques et à huis clos, à Millhaven, au Centre de développement correctionnel, à Laval et au Pénitencier de la Colombie-Britannique, le Sous-comité s'est rendu compte à quel point était vrai le concept selon lequel «les prisons sont les tombes vivantes du crime».

31. Que le châtiment consiste à isoler le criminel dans une cellule silencieuse et sombre vingt-trois heures et demie par jour, à lui couper les mains parce qu'il a volé, ou qu'on le condamne à purger sa peine dans des prisons «modèles», le taux de récidive se maintient entre 60 et 80%.

32. Il aurait cependant été impossible au fil des années de mesurer les résultats des programmes humanitaires. Ceux-ci étaient trop peu nombreux et, à peine essayait-on de les éprouver que déjà on devait y mettre fin par suite de pressions s'exerçant à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Hors les murs, quelques incidents spectaculaires provoquèrent un ressac immédiat de l'opinion publique ou, alors même s'il ne se produisait pas d'incidents, on protestait immédiatement contre le fait de «dorloter» les prisonniers. A l'intérieur, quelques gardiens s'opposaient systématiquement aux réformes. Il était donc impossible d'assurer un traitement humanitaire continu ou d'entreprendre une étude sur le succès ou l'échec d'un tel traitement. La logique seule suffit pourtant pour percevoir que nul ne peut être préparé à vivre dans une société normale et libre, alors qu'il reçoit une formation dans l'isolement anormal de cages, et que l'on exerce une surveillance répressive sur chaque décision, initiative ou acte.

33. Les programmes de correction sont inutiles et ne constituent qu'un gaspillage s'ils ne sont pas fondamentalement inspirés par la normalité. Pour atteindre cet objectif, il faut absolument qu'il y ait contact avec la collectivité. Si le détenu, homme ou femme, ne reçoit aucune formation et n'a aucune expérience de la vie dans le monde libre auquel il doit retourner inévitablement, il est illusoire de s'attendre que cette personne sorte de son isolement et mène une vie satisfaisante et productive à l'extérieur.

34. La constance des statistiques sur la récidive peut s'expliquer par le fait qu'un bon nombre de ceux qui entrent en prison n'ont jamais appris à vivre en citoyens respectueux des lois. Certains n'ont jamais connu la sécurité et la formation que confèrent de solides liens familiaux ni bénéficié de la protection qu'assure la société à ceux qui sont bien nantis, socialement ou économiquement. Voici l'opinion d'un détenu à cet égard:

«Comment voulez-vous que je me réadapte quand je n'ai jamais été adapté?»

35. Les statistiques immuables sur la récidive peuvent être liées au fait qu'un très grand nombre de détenus dans les prisons ont déjà été irrémédiablement marqués par le système lorsqu'ils aboutissent enfin à la dernière étape du système de justice criminelle, à savoir le pénitencier. Pour certains, l'échec a commencé dès la naissance ou même avant, au foyer, les parents étant dans le besoin, incompétents ou eux-mêmes délinquants. Cet échec s'est accentué à l'école, la maison d'adoption, les foyers de groupes, les orphelinats, le système judiciaire pour les jeunes délinquants, les tribunaux, les postes de police, les prisons provinciales et, pour terminer, dans «l'université» du système, c'est-à-dire le pénitencier.